

**AR Prefecture**

016-211602792-20250226-D\_05\_2025\_2602-DE  
Reçu le 11/03/2025  
Publié le 11/03/2025

**Commune de Rioux-Martin****Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal****SEANCE du mercredi 26 février 2025****À 18 h 00**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six février à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de RIOUX-MARTIN, se sont réunis à la Mairie de RIOUX-MARTIN en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités locales.

**Présents** : PANNETIER Gaël – ANTOINE Laurent – DEMPTOS Bruno – MERCADE Marie-Joëlle – VESSIERE Jean-François – JALLET Bernard – MAÏS Marie-Claire – NAU Étienne – BERNARD Sarah, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 11 membres.

**Absents excusés** : MILHAC Jean-Philippe – MATHIEU Audrey

**Secrétaire de séance** : MERCADE Marie-Joëlle

**Date de la convocation** : 12 février 2025

**Objet : Modification du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> avril 2025****Le Maire informe l'assemblée :**

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1, et conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste).

Suite à création d'un poste de rédacteur au 01/04/2025, à temps non complet (20/35 °), par délibération n° 2025/04 du 26/02/2025, il convient de modifier et de mettre à jour le tableau des effectifs actuels de la commune de RIOUX-MARTIN, approuvé par délibération n° 2024/29 du 17 décembre 2024.

**Résolution :****Le Conseil Municipal après le vote suivant :**

- Votants : 9
- Voix exprimées : 9
- Majorité absolue : 5
- Pour : 9
- Contre : 0
- Abstention : 0

**AR Prefecture**

016-211602792-20250226-D\_05\_2025\_2602-DE  
 Reçu le 11/03/2025  
 Publié le 11/03/2025

**DECIDE :**

- **D'ADOPTER** la proposition du Maire,
- **De MODIFIER** le tableau des emplois à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025, tel qu'annexer ci-dessous,
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants,
- **De DONNER** le pouvoir au Maire de signer les pièces concernant la présente décision.

**Tableau des effectifs du SABV de la Dronne aval au 1<sup>er</sup> avril 2025**

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs au 01/01/25	Temps de travail hebdomadaire
<i>Filière administrative</i>				
Rédacteur	B	1	Oui	20 h
Adjoint administratif territorial principal 1 <sup>o</sup> classe	C	1	Non	20 h

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance  
 Marie-Joëlle MERCADE



Le Maire,  
 Gaël PANNETIER


